



# RECONVERSION PROFESSIONNELLE

La CFDT vous informe !

Changer de métier est parfois une nécessité, en raison de problématiques de santé, ou parce que l'emploi occupé va disparaître, etc. Il est aussi très fréquent qu'un projet de reconversion vise à retrouver du sens dans son travail, voire à mieux articuler vie professionnelle et vie privée, à gagner un meilleur salaire, ou tout simplement à satisfaire une envie de changer de secteur d'activité, ...

Pour financer une formation pendant une reconversion tout en gardant votre emploi, plusieurs dispositifs existent en France.

Voici les solutions les plus courantes et comment elles fonctionnent :

## **Le CPF (Compte Personnel de Formation)**

Chaque actif cumule des droits à la formation (en €) utilisables librement.

- Vous pouvez financer tout ou partie d'une formation certifiante.
  - Vous pouvez suivre la formation hors temps de travail sans demander l'accord de votre employeur.
  - Si vous souhaitez vous former sur votre temps de travail, l'accord de l'employeur est obligatoire.
- 👉 Idéal si vous voulez éviter un impact sur votre salaire.

## **Le CPF de transition professionnelle / Projet de Transition Professionnelle (PTP)**

Depuis 2019, le droit du travail permet à un salarié de disposer d'un congé pour se former à un nouveau métier tout en conservant sa rémunération. Ce dispositif porte un nom : le Projet de Transition Professionnelle (PTP).

- Permet de suivre une formation longue pour une reconversion.
- Prend en charge la formation + une partie de votre salaire pendant l'absence (souvent 60-100 % selon l'ancienneté).
- Vous devez demander l'accord de l'employeur sur les dates d'absence, mais il ne peut pas refuser la reconversion elle-même.

*Suite page suivante*



ÉTABLISSEMENT  
FRANÇAIS DU SANG  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Adhérez en ligne !

REJOIGNEZ-NOUS !





# RECONVERSION PROFESSIONNELLE

## La CFDT vous informe !

### Le CPF de transition professionnelle / Projet de Transition Professionnelle (PTP)

*Suite de la page précédente*

Le salarié qui souhaite bénéficier du financement de son projet de reconversion doit remplir une demande de prise en charge sur le site internet Transitions Pro de sa région.

Assurez-vous que votre projet réponde bien aux 3 critères d'évaluation de Transitions PRO. Même si vous êtes éligible et que votre formation est certifiante, cela ne veut pas dire que votre demande sera automatiquement acceptée.

Vous devez démontrer que :

- Votre projet de changement de métier est cohérent.
- Votre parcours de formation et les modalités de financement sont pertinents.
- Votre projet offre des perspectives d'emploi, à l'issue de votre formation.

Le Projet de Transition Professionnelle prévoit un accompagnement individualisé, gratuit et adapté à chaque étape de votre parcours de reconversion : le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

👉 Solution la plus complète pour changer de métier tout en étant financièrement couvert.

### Le Plan de Développement des Compétences (PDC)

- Financement par l'employeur.
- Utilisé lorsque la nouvelle compétence peut bénéficier à l'entreprise.
- Peut être utilisé pour une reconversion si l'employeur y trouve un intérêt (moins fréquent).

👉 À utiliser si la formation est utile à votre poste actuel.

**Retrouvez toutes les informations CFDT dans les communications nationales et régionales sur le site internet :**  
**[www.CFDT-EFS.fr](http://www.CFDT-EFS.fr)**

